

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 - Licence – Certificat médical – Dossier d'inscription

1 - Licence

Le participant doit être licencié à la F.F.J.D.A.

Cette licence représente l'assurance mais aussi l'adhésion à l'esprit de la grande famille du Judo.

2 - Certificat médical

Le certificat médical portant la mention « apte à la pratique du judo à l'entraînement et en compétition » est **obligatoire** pour l'inscription au cours. Ce certificat doit être renouvelé chaque année.

Si le club n'est pas en possession de ce document, l'accès aux tatamis sera refusé au judoka défaillant.

3 - Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit être complet pour que l'élève soit admis aux cours.

Article 2 – Responsabilité – Exactitude – Tenue - Comportement

1 - Responsabilité des parents

Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur sur le tatami et dès la fin des cours. Pour tous problèmes survenus en dehors des horaires de cours de l'enfant, la responsabilité du club ne pourra pas être engagée.

Les parents ainsi que les enfants non judokas sont priés d'attendre la fin du cours en dehors de la salle de judo.

2 - Exactitude

Les enfants doivent arriver à l'heure à leurs cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur.

3 - Tenue

Le judoka ne peut pénétrer sur le tatami qu'en kimono (seul le port du tee-shirt blanc sous le kimono est autorisé pour les filles). Il doit être en parfait état de propreté : pieds, mains, ongles et kimono.

Sont interdits sur le tatami :

- tous les bijoux (montres, bracelets, boucles d'oreilles, bagues ...),
- les cheveux longs doivent être attachés (les barrettes sont interdites).

4 - Comportement

Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au club.

Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou par des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclue temporairement ou définitivement.

Article 3 – Cotisations – Absence aux cours

1 - Paiement des cotisations

Tout membre doit être à jour de sa cotisation qu'il peut régler :

- en une seule fois, lors de l'inscription
- en 3 mensualités dont les montants sont définis par le bureau du Voreppe Judo. Les règlements sont remis dès l'inscription au club et sont encaissés selon l'échéancier.

2 - Absence aux cours

L'inscription est annuelle, l'absence aux cours ne dispense pas du paiement de la cotisation. Toute saison commencée est due. Aucun remboursement ne pourra être obtenu.

Article 4 – Sécurité et Hygiène

1 - Sécurité

L'accès aux tatamis est interdit aux non-pratiquants.

2 - Hygiène

Le Dojo n'est pas la propriété privée du club. Il est destiné à la pratique des arts martiaux. Il est placé sous la sauvegarde des judokas. En conséquence, tous les membres, parents et visiteurs, sont tenus de veiller à la propreté générale du Dojo :

- utiliser les poubelles,
- ne pas circuler pieds nus dans les couloirs aux abords du tatami,
- maintenir propre les abords,
- ne pas fumer dans les vestiaires et dans le Dojo.
- ne pas introduire de denrées (bonbons, gâteaux, boissons ...) sur le tatami.

Article 5 – Fonctionnement annuel

Les cours sont assurés pendant toute la saison sportive, de septembre à juin, sauf pendant les vacances scolaires où des stages peuvent être programmés.



FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2019 / 2020

EN L'ABSENCE DE DOSSIER COMPLET, LES ELEVES NE POURRONT ÊTRE ADMIS AU COURS

ADHERENT

NOM..... Prénom.....
Date de naissance..... Sexe.....
Adresse.....
Code Postal..... Ville.....
Grade..... Date d'obtention.....
Adresse Mail..... Téléphone.....
Date..... Signature, (j'ai lu et j'approuve le règlement intérieur)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)..... (Père / Mère / Tuteur) **autorise** :
-ma fille, mon fils..... à participer aux activités de Voreppe Judo OUI - NON *

-Les responsables à faire pratiquer les premiers soins en cas d'urgence. OUI - NON *
Personne à prévenir :..... Tél.
Médecin traitant :..... Tél.
Mutuelle :

-L'association VOREPPE JUDO à prendre, afficher ou diffuser des photographies de mon enfant dans un lieu public ou privé, notamment par l'intermédiaire de la presse. OUI - NON *
*Entourer votre choix.
N.B. : Voreppe Judo ne peut être tenu pour responsable des photos prises par un tiers lors des compétitions auxquelles votre enfant participe.
Date..... Signature, (j'ai également lu et j'approuve le règlement intérieur)

CERTIFICAT MEDICAL (à faire remplir par votre médecin traitant)

- Je soussigné, docteur, certifie queest « Apte à la pratique du judo à l'entraînement et en compétition »
Fait à, le
Signature,

Pour les judokas détenteurs d'un passeport la mention d'aptitude doit y être également portée par le médecin

TARIFS

- Les tarifs incluent le prix de la licence FFJDA (38€)
- Un supplément de 8€ sera demandé pour tous les judokas ne possédant pas de passeport (obligatoire à partir de mini-poussin)

| Niveau | 1 cours par semaine | 2 cours par semaine |
|---------------------|---------------------|---------------------|
| Motricité | 100 € | - |
| Pré-judo - Benjamin | 140 € | 175 € |
| Ado - Adultes | - | 175€ |

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **VOREPPE JUDO**, avec le nom de l'enfant inscrit au dos du chèque.

CADRE RESERVE A VOREPPE JUDO – NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE

Certificat médical : Rempli

Demande de Passeport

Photo d'identité

MONTANT DU :

Chèques



N° affiliation FFJDA : CERA382350
Association loi 1901 enregistrée à la Préfecture de l'Isère sous le N° W381001670
N° SIRET : 48470532200036 – Code APE : 926 C

VOREPPE JUDO – 129, Chemin des Termes – 38340 VOREPPE

